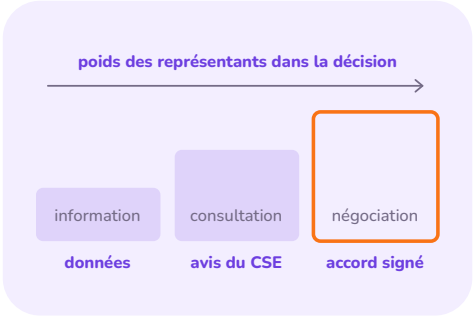
RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION · TERMINALE STMG

Le dialogue social

6 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 Les acteurs

- Employeur : organise le dialogue social, informe, consulte et négocie.
- CSE : instance élue, obligatoire dès 11 salariés, attributions étendues dès 50.
- Délégué syndical : désigné par un syndicat représentatif dès 50 salariés, il négocie les accords.
- Syndicat représentatif : critères légaux, dont au moins 10 % des suffrages aux élections du CSE.

2 Trois formes

information → consultation → négociation

- Information : l'employeur transmet des données.
- Consultation : avis du CSE avant la décision, qui ne lie pas l'employeur.
- Négociation : un accord écrit signé avec les syndicats représentatifs.

3 BDESE et bilan social

- BDESE, dès 50 salariés : données économiques, sociales et environnementales pour le CSE et les délégués syndicaux.
- Bilan social, dès 300 salariés : situation sociale chiffrée sur trois ans, soumise au CSE.

4 Les indicateurs

taux d'absentéisme = heures d'absence ÷ heures théoriques travaillées × 100

- Taux de rotation = ((entrées + sorties) ÷ 2) ÷ effectif moyen × 100.
- Taux de fréquence = accidents avec arrêt × 1 000 000 ÷ heures travaillées.
- Taux de gravité = jours perdus × 1 000 ÷ heures travaillées.

5 La négociation collective

- Accord de branche : un secteur ; accord d'entreprise : employeur et délégués syndicaux.
- Négociations obligatoires : rémunération et temps de travail ; égalité professionnelle et QVCT ; GEPP dès 300 salariés.
- Obligation de négocier, pas de conclure.

6 Un dialogue durable

- Confiance, information partagée, loyauté, rencontres régulières, suivi des accords.
- SIRH : les données ; intranet : la diffusion ; tableur : les calculs et graphiques.

Pièges à éviter

- Confondre consultation et négociation : un avis n'engage pas l'employeur, un accord l'engage.
- Croire que le délégué syndical est élu par les salariés.
- Situer le CSE à 50 salariés : il est obligatoire dès 11.
- Oublier de diviser (entrées + sorties) par 2 dans le taux de rotation.
- Faire la moyenne des taux de services de tailles différentes au lieu de partir des totaux.